

Vu pour approbation - vérification et imputation
à charge de l'art. 2811 du BE 1955.

Lote 0047

Le sous-Gestionnaire des Crédits
RUANDA-URUNDI
L'Adm. de Territ.
Petit F. p.o. 174



Frs. 3144.75

Etat des salaires (1)

du pour la semaine de au 30 septembre 1957
aux JOURNALIERS occupés à (2) *1^{re} Période Karama.*
suivant détail ci-dessous :

Catégorie (3)	Dim.	Lundi	Mardi	Mercr.	Jeudi	Vendr	Sam.	Nombre de journées	Totaux	Montant des salaires
<i>du 2 au 7</i>		18	16	16	16	16	16	98	7 65	749. 70
<i>du 9 au 14</i>		17	16	16	17	16	17	99	"	757 35
<i>du 16 au 21</i>		16	16	16	17	15	18	98	"	749 70
<i>du 23 au 28</i>		14	13	15	19	17	18	96	"	734 40
<i>du 30 -</i>		20						20	"	153. -
TOTAUX :		85	61	63	69	64	69	411	7 65	3144.75

Arrêté à la somme de (4) *Trois mille cent quarante quatre francs 75 cts* :

Vu payer :

Le ou témoins,

A *Kibungu*, le 31 10/ 1957.

(5) Le *C.T. DECRAESTER F.*

Handwritten signatures and initials.

Handwritten signature and 'Livre de caisse n°' text.

- (1) un état séparé par travail ou chantier à dresser d'après carnet ou liste d'appel.
- (2) indication du travail ou chantier.
- (3) capitas, sentinelles, travailleurs. porteurs d'eau, etc.
- (4) eu toutes lettres.
- (5) qualité et signature du fonctionnaire qui établit l'état.

Vu pour approbation vérification et imputation
à charge de l'art. 28/1 du DE 1955

20 de 2047

Le sous-gestionnaire des crédits
L'Adm. de Territ
Petit F.

Frs 4550.50

ATA Etat des salaires (1)

du pour la semaine de 1 au 30 Septembre 1957
aux JOURNALIERS occupés à (2) Pépinière - Karama.
suivant détail ci-dessous :

Catégorie (3)	Dim.	Lundi	Mardi	Merccr.	Jéudi	Vendr	Sam.	Nombre de journées	Totaux	Montant des salaires
du 1 au 7	5	19	19	19	19	18	20	119	9 50	1130.50
du 8 au 14	3	19	18	19	18	19	18	114	"	1083 -
du 15 au 21	3	18	19	18	19	18	19	114	"	1083 -
du 22 au 28	3	18	19	18	19	18	18	113	"	1073.50
du 29 au 30	4	15						19	"	180.50
TOTAUX :	18	89	75	74	75	73	75	479	95 50	4550.50

Arrêté à la somme de (4) Quatre mille cinq cent cinquante frs. 50 cts

Vu payer:

Le ou témoins,

A la Banque, le 27/10/1957

(5) Le C.T. DE Craemer F.

- (1) un état séparé par travail ou chantier à dresser d'après carnet ou liste d'appel.
- (2) indication du travail ou chantier.
- (3) capitas, sentinelles, travailleurs. porteurs d'eau, etc.
- (4) en toutes lettres.
- (5) qualité et signature du fonctionnaire qui établit l'état.

Livre de caisse n°

Vu pour approbation - vérification et imputation
à charge de l'art. 28/A du BE 1955.

Ldc 0047

Le Sous-Gestionnaire des Crédits
RUANDA-BRUNDI
L. Salm de Territ
Petit F.

Frs 1230 -

Etat des salaires (1)

due pour la semaine de 1 au 30 Septembre 1957
aux JOURNALIERS occupés à (2) Pépinière - Karama.
suivant détail ci-dessous :

Catégorie (3)	Dim.	Lundi	Mardi	Mercr.	Jeudi	Vendr	Sam.	Nombre de journées	Totaux	Montant des salaires
du 1 au 7	2	3	3	2	3	3	3	19	75	285
du 8 au 14	2	3	3	3	3	3	2	19	"	285
du 15 au 21	2	3	3	3	3	3	3	20	"	300
du 22 au 28	2	3	2	3	3	3	3	19	"	285
du 29 au 30	2	3						5	"	75
TOTAUX :	10	15	11	11	12	12	11	82	75	1230

Arrêté à la somme de (4) mille deux cent trente francs

Vu payer:

Le ou témoins,

A Niangwe, le 5/10/1957

(5) Le C.T. DE Craemer

- (1) un état séparé par travail ou chantier à dresser d'après carnet ou liste d'appel.
- (2) indication du travail ou chantier.
- (3) capitas, sentinelles, travailleurs, porteurs d'eau, etc.
- (4) en toutes lettres.
- (5) qualité et signature du fonctionnaire qui établit l'état.

Livre de caisse n°